

## Projet

Atelier d'échanges sur un projet de microdistillerie dans l'ancienne salle paroissiale de l'église St. Michael

## Activité de participation publique

### Atelier d'échanges

#### Date et heure

Jeudi le 26 janvier 2023, de 19 h à 21 h 00

#### Lieu

Atelier en ligne sur la plateforme Zoom

#### Déroulement de l'activité

La Ville a été interpellée pour permettre la réalisation d'un projet de transformation de la salle paroissiale de l'église St. Michael pour accueillir une microdistillerie (Cherry River) tout en conservant et en améliorant le bâtiment actuel.

Avant même de proposer d'éventuelles modifications à la réglementation d'urbanisme pour permettre la réalisation de ce projet, la Ville a invité les personnes intéressées à prendre connaissance du projet, à poser des questions ou à exprimer leurs commentaires lors d'un atelier d'échanges en amont.

Le promoteur a présenté son projet et des représentants de la Ville de Québec ont exposé le contexte réglementaire et les prochaines étapes de consultation publique. Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de partager leurs préoccupations et réactions par rapport au projet.

Déroulement de la rencontre :

1. Objectifs et déroulement de l'activité
2. Mot de bienvenue de Mme Maude Mercier-Larouche, membre du comité exécutif et conseillère municipale du district de Saint-Louis-Sillery
3. Présentation du projet par les représentants du promoteur : Mme Marie-Sol Gaudreau, Directrice générale, Diocèse anglican de Québec, M. Francis Delage, Président et cofondateur de la Distillerie Cherry River et M. Nicolas Jean, architecte chez Coarchitecture
4. Présentation du contexte réglementaire par Mme Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme, Division de la gestion du territoire, Ville de Québec
5. Atelier d'échanges
6. Plénière
7. Mot de la fin

Voici les questions posées aux participants qui ont pu échanger en sous-groupes :

1. *Quels sont les points forts du projet présenté?*
2. *Quels éléments du projet pourraient être améliorés et pourquoi?*

Des personnes-ressources de la Ville étaient présentes pour prendre les commentaires et répondre aux questions. L'activité a duré environ 2 h.

**Activité réalisée à la demande du :** Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

---

## Projet

### Secteur concerné

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, quartier de Sillery : ancienne salle paroissiale de l'église St. Michael située au 1800, chemin Saint-Louis

### Description du projet et principales modifications

La microdistillerie québécoise « Cherry River distillerie » est localisée dans l'ancienne église Saint-Luke, à Magog. L'entreprise vise l'ouverture d'une 2<sup>e</sup> microdistillerie, dans la salle paroissiale de l'église St. Michael.

Pour réaliser le projet comme présenté, des modifications à la réglementation d'urbanisme (zonage et PPU) seraient nécessaires. Il s'agirait de l'ajout du groupe d'usages I2 Industrie artisanale, ainsi que de l'usage spécifiquement autorisé : La vente au détail de boissons alcoolisées.

### Documentation disponible sur la plateforme de participation publique

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=474>

---

## Participation

### Conseillers municipaux :

Mme Maude Mercier-Larouche, membre du comité exécutif et conseillère municipale du district de Saint-Louis-Sillery

### Personnes-ressources

Mme Marie-Claude Bergeron, conseillère en urbanisme, Division de la gestion du territoire

M. Sébastien Dumas, conseiller en développement économique, Service du développement économique et des grands projets

M. Guillaume Rail, technicien à la circulation et aux transports, Service du transport et de la mobilité intelligente

### **Représentants du diocèse**

Marie-Sol Gaudreau, Directrice générale, Diocèse anglican de Québec

Monseigneur Bruce Joseph Andrew Myers, évêque du Diocèse anglican de Québec

Mary Thaler, Marguillères, Église St Michael

### **Représentants du promoteur**

Francis Delage, Président et cofondateur de la Distillerie Cherry River

Nicolas Jean, architecte chez Coarchitecture

### **Animation de la rencontre**

M<sup>me</sup> Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

À l'animation des sous-groupes :

M<sup>mes</sup> Éloïse Gaudreau, Camille Esther Garon et Hélène Rioux et Mme Joëlle Carpentier

### **Nombre de participants**

43 personnes

---

## **Synthèse des échanges**

### **Question 1 : Quels sont les points forts du projet présenté?**

- **La préservation du bâtiment**
  - Plusieurs personnes apprécient que le projet permette la préservation du bâtiment patrimonial actuel, notamment à l'extérieur mais aussi à l'intérieur.
  - Il s'agit d'une bonne façon de conserver le patrimoine religieux et de donner vie à cet espace qui était plutôt laissé à l'abandon, tout en préservant le bâtiment.
  - On comprend qu'il s'agit aussi d'un moyen pour sauver l'église financièrement.
  - Le partenariat avec l'église, le fait que l'église reste propriétaire du lieu et qu'elle a un droit de regard sur ce qui se développera est rassurant.
  
- **L'aménagement du site**
  - L'aménagement visuel est beau et s'intègre bien dans l'ensemble, il sera un plus pour le secteur (le terrain est peu entretenu actuellement).
  - Le projet est à l'échelle humaine, il tient compte du caractère résidentiel du secteur sans changer beaucoup les aménagements extérieurs.
  - On apprécie le maintien de la canopée, la préservation des arbres et la préoccupation pour le verdissement du site, on apprécie l'effort de conserver tous les arbres et de bonifier le verdissement.

- L'horaire semble correct et respectueux du voisinage (plus que celui d'une salle multifonctionnelle).
- On apprécie le fait qu'on ne prévoit pas l'ajout de cases de stationnement sur le site (par opposition à créer un énorme stationnement qui sera en rupture avec le reste du site).
- **Le projet**
  - Permet de dynamiser et de diversifier l'offre d'activités dans le secteur.
  - L'aspect économusée est attirant pour des potentiels visiteurs.
  - Tient compte de l'aspect résidentiel du secteur : heures d'ouverture et clientèle réduite étant donné l'aspect de salon de dégustation.
- **Le zonage**
  - Une personne se dit rassurées que seules les petites entreprises artisanales soient permises.
  - L'usage orienté vers la dégustation, en petits groupes, de produits assemblés sur place est mieux compatible avec le secteur résidentiel qu'un usage de salle multifonctionnelle.

### **Question 2 : Quels éléments du projet pourraient être améliorés et pourquoi?**

- **La circulation et le stationnement**
  - Plusieurs craignent que le projet ait des impacts négatifs sur des problèmes de circulation et de stationnement existants, menant à une détérioration du milieu de vie :
    - la circulation de transit, surtout sur la rue Bergerville;
    - le camionnage (on demande des précisions concernant la taille du camion et de la fréquence des livraisons; on questionne le fait que l'approvisionnement soit prévu par en arrière au lieu que ça se fasse par le chemin Saint-Louis, mieux adapté pour ce type d'opération);
    - le manque de disponibilité des stationnements sur rue (on constate que les rues sont déjà bondées de voitures stationnées, surtout depuis le réaménagement de l'avenue Maguire et la mise en place de stationnements payants; on considère le secteur déjà saturé, notamment les rues Preston, Joseph-Rousseau et des Grands-Pins); Une personne souhaiterait voir les études d'impact du projet sur la demande de stationnement et l'augmentation de la circulation de transit.
    - le non-respect des limites de vitesse : ai on rajoute du trafic, il faudrait prévoir des mesures de ralentissement pour assurer la sécurité routière.
  - Augmentation potentielle des émanations liées à l'augmentation de la circulation (camion et transit) et impacts sur les résidences autour.

- **L'aménagement du site**

- On questionne le fait que l'approvisionnement se fera par en arrière (au lieu que ça se fasse par le chemin Saint-Louis) et que le quai de débarquement sera aménagé près des résidences. On espère que les heures de manutention seront respectueuses du voisinage (pas à 5 h ou 6 h du matin).
- Le propriétaire de la quincaillerie mentionne qu'il déneige à ses frais le terrain vacant situé entre son commerce et le projet et l'utilise comme stationnement (se demande s'il pourra continuer de l'utiliser). *Le cas sera étudié.*
- Une personne considère que l'aire de repos est trop près de la rue (risques pour la sécurité, bruit, pas intéressant).
- Si le lieu est public, il pourrait y avoir des gens qui ont besoin d'aller aux toilettes. Crainte de nuisances liées à ça.
- On propose l'ajout de stationnements pour vélos.
- On propose d'éviter la minéralisation des surfaces de stationnement – privilégier de surfaces perméables à l'asphalte.

- **Le projet**

- L'entreprise est jeune. Il y a un effet de mode entourant les microdistilleries. Doute envers la pérennité du projet. Il semble risqué dans un contexte de multiplication des microdistilleries (on mentionne qu'il y en a déjà deux autres distilleries dans les environs).
- Le projet devrait être développé sur une rue commerciale comme Maguire et non dans un quartier résidentiel.
- On ne voit pas ce que le projet peut apporter de plus dans le quartier, les prix seront semblables au SAQ et il y en a déjà un sur l'avenue Maguire.
- Le projet propose un espace dégustation, mais ne constitue pas vraiment un espace de socialisation et d'échanges pour les gens du quartier.
- Une participante se dit opposée au projet, qu'il soit amélioré ou pas.
- On craint des problèmes d'odeur et de bruit et lien avec la fabrication et la livraison.
- Une personne questionne l'utilisation des termes microdistillerie et agrotourisme alors qu'on y voit des grosses couves et que le zonage permettrait de faire de la distillation sur place.

- **Le zonage**

- Plusieurs craintes exprimées en lien avec le zonage;
- Quelques questions portant sur l'usage distillerie :
  - Craintes concernant des possibles émanations ou risques d'explosion, étant donné la présence de contenants d'alcool. *Le promoteur précise qu'on parle davantage d'assemblage et d'aromatisation (sirop à cocktails et accessoires), il n'est pas prévu de faire de la distillation sur place. Concernant le risque d'explosion, des normes applicables aux installations de ce type doivent être respectées; de plus, le risque est moins lié à l'alcool en état liquide, ce sont les vapeurs d'alcool dans un espace*

*fermé qui créent le risque d'explosion; ce risque est minime étant donné la grandeur de la salle et le fait que les installations sont à aire ouverte.*

- Même si le projet présenté ne prévoit pas de distillation sur place, seulement de l'assemblage, plusieurs craignent qu'à terme, il puisse y avoir de la distillerie parce que le zonage présenté le permettrait.
  - Certaines notent que sur le plan présenté par Cherry River, il y avait un petit coin « Distillerie ».
  - Certains souhaitent exiger un zonage plus restrictif qui ne permettrait pas la distillerie (production sur place). Car même si le projet actuel n'en prévoit pas de distillation sur place, en cas de fermeture, un autre promoteur pourra décider d'en faire puisque le zonage le permettra.
  - En cas d'échec du projet présenté, une personne s'inquiète qu'un projet qui s'intègre mal dans le site patrimonial soit ensuite développé.
  - Éviter de déplacer l'activité commerciale vers le chemin Saint-Louis, la concentrer sur l'avenue Maguire.
  - Une personne souhaiterait le retrait de l'usage « Habitation ».
- **Questions :**
    - Précisions sur les activités qui auront lieu sur place, les heures d'ouverture et le nombre de visiteurs.
    - Taille du camion et fréquences des livraisons : une camionnette et un traileur, livraison environ une fois par semaine.
    - Le nombre de travailleurs : 6 personnes.
    - Le nombre de stationnements pour les employés et les visiteurs : les stationnements existants sur le site plus des ententes possibles avec les stationnements existants.

---

## Prochaines étapes

Si le promoteur décide d'aller de l'avant avec le projet :

- Adoption de deux projets de règlements : règlements modifiant le Programme particulier d'urbanisme (PPU) et le Règlement de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme
- Consultation publique
- Demande d'opinion au conseil de quartier
- Consultation écrite
- Adoption des deux règlements par le conseil de ville et le conseil d'arrondissement

---

## Rédaction du rapport

### Date

Février 2023

**Rédigé par** Mme Cristina Bucica, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne